



Accra, 6 mars, 2019

## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR ABRITER LA 10<sup>ème</sup> CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'AFRIQUE PREVUE EN 2019.**

AfrEA a été fondée en 1999 en réponse à une demande croissante de partage d'informations, de plaidoyer et de renforcement des capacités avancées en évaluation en Afrique. Il s'agit d'une organisation faitière pour les associations et réseaux nationaux de suivi et d'évaluation en Afrique et une ressource pour les évaluateurs individuels dans les pays où les organismes nationaux n'existent pas. AfrEA travaille avec des réseaux nationaux et des partenaires intéressés sur le continent et dans le monde entier pour développer une forte communauté africaine d'évaluation.

Huit (8) conférences ont marqué la vie de l'AfrEA depuis sa création. Elles ont été tenues successivement à Nairobi (Kenya) en 1999 et 2002, au Cap Town (Afrique du Sud) en 2004, à Niamey (Niger) en 2007, au Caire (Egypte) en 2009, à Accra (Ghana) en 2012 où se trouve le siège de l'AfrEA depuis 2009 et à Yaoundé (Cameroun) en 2014. Kampala (Uganda) en 2017. La 9<sup>ème</sup> Conférence aura lieu dans un pays francophone en Abidjan à la Cote D'Ivoire dans la période du 11 au 15 Mars 2019.

Etant donné que le critère d'alternance, en termes de langue, fait partie des critères de sélection appliqués par AfrEA, la prochaine conférence prévue en 2021 aura lieu dans un pays anglophone.

Dans ce contexte, l'AfrEA invite toutes les associations d'évaluation membres (VOPE) originaires des pays anglophones à manifester leur intérêt d'accueillir la 10<sup>ème</sup> Conférence africaine dans leurs pays prévue en 2021. Le candidat retenu sera annoncé lors de la 9<sup>ème</sup> Conférence prévue au mois de Mars 2019.

Afin d'être juste et transparent, AfrEA a défini ci-dessous les critères qui guideront la sélection du pays hôte.



African Evaluation Association  
Association Africaine d'Évaluation

## I. CRITERES DE SELECTION

- L'expérience du VOPE et les systèmes de gestion de fonds (Ouverture de comptes, assurance de paiements, embauche d'auditeurs, etc.) ;
- VOPE doit être en règle avec les cotisations à l'AfrEA;
- Engagement de VOPE en matière de Co-hôte (participation active, recrutement de bénévoles, collecte de fonds, gestion de la conférence);
- L'engagement du Gouvernement à participer aux différentes étapes de l'organisation de la conférence (Notez que les gouvernements précédents ont coparrainé l'événement, ont offert des facilités à la Conférence et / ou des dîners, ont accepté de faciliter l'obtention de visas, assistance dans le transport local, etc.; Une lettre de soutien du gouvernement du pays sera un avantage.
- Disponibilité des arrangements logistiques appropriés pour tenir la conférence dans le pays (Exemple : Connexion facile et économique des vols, facilité pour les délégués venant de toute l'Afrique et d'ailleurs pour arriver et être hébergés dans le pays, bonne connexion Internet, E-banking, etc.) ;
- Disponibilité des organisateurs des conférences et des facilitateurs à un standard I;
- L'alternance entre les pays francophones, anglophones et entre les régions pour accueillir la conférence ;
- Donner la préférence aux pays qui n'ont jamais accueilli antérieurement les conférences d'AfrEA ;
- Paix et stabilité politique dans le pays hôte de la conférence;
- La présence d'un membre du conseil d'administration d'AfrEA résidant dans le pays ou dans la région hôte pour faciliter la coordination, y compris logistique, serait un avantage;
- Autres points en faveur du VOPE.

Les VOPEs intéressées peuvent envoyer leurs expressions de manifestation d'intérêt à [conference@afrea.org](mailto:conference@afrea.org) au plus le 13 mars 2019.

SECRETARIAT D'AfrEA



African Evaluation Association  
Association Africaine d'Evaluation